

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 mai 2024

*Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière*

**Santé et citoyenneté**

Quelques mots sur le profil des quelques 2,5 millions de travailleuses et travailleurs saisonniers : elles et ils sont souvent jeunes, parfois étudiants, travaillent en dehors de leur région de résidence, et 51% sont des femmes, sauf dans les filières agricoles. La moitié des contrats dure moins de 10 jours, chaque saisonnière et saisonnier signe en moyenne à 1,7 contrat de travail ; les horaires sont contraignants ; et la faiblesse des salaires souvent une réalité. Elles et ils sont davantage exposés au risque d'accident du travail, et manquent trop souvent de formation et d'information sur leur activité.

Enfin, ils sont particulièrement exposés à des risques en matière de santé : conditions météorologiques accentuées par les dérèglements climatiques, horaires atypiques bousculant les rythmes de vie, aggravés par les conditions de déplacements.

Ces spécificités participent de leur vulnérabilité et de leur isolement. Le logement constitue également un déterminant majeur de santé : les liens entre santé, qualité des logements et lieux d'habitation ne sont plus à démontrer, c'est donc un enjeu fort pour l'emploi saisonnier qui participe à la qualité de vie des travailleuses et travailleurs.

Aussi, les logements proposés à la location doivent être accessibles, répondre aux mêmes règles, normes sanitaires et de sécurité, et doivent être soumis aux mêmes contrôles que les locations touristiques.

Par ailleurs, le groupe Santé & Citoyenneté salue la préconisation 12 qui vise à soutenir les associations intervenant dans le domaine du logement temporaire ... cette préconisation fait écho à l'avis du CESE sur le financement des associations.

Cet avis apporte des réponses pour garantir l'accès à un logement de qualité, préalable à l'attractivité de ces emplois. Mais beaucoup reste à faire pour améliorer les conditions de travail des saisonniers.

Le groupe Santé & Citoyenneté a voté cet avis.